

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
01/12/2023

Date d'affichage
07/12/2023

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 17

L'an deux mil dix vingt trois

*Le 06 décembre à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, GORON Rémy, LAUNAY Chantal, BRIAND Henri, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, SAINT MLEUX Xavier, JOUAUX Laëtitia, DURET François, DURAND Marie-Claude, BERTAUX Delphine

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : BOULET Peggy, ROCHELLE Stéphane, LANDAIS Fabienne, JALLU Yann

ABSENTS : Néant

POUVOIR : JALLU Yann donne pouvoir à Guy LE GONIDEC, LANDAIS Fabienne, donne pouvoir à Pascal HERVÉ

Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.

N° 07-12-2023 – Modification de la convention de mise à disposition – local chasse

Monsieur le Maire expose la nécessité de procéder à une modification de la convention de mise à disposition d'un local au profit de l'Association Communale de Chasse Agréée, situé rue de la forêt. Cette mise à disposition a été autorisée par délibération du 12 octobre 2022.

Depuis cette date, l'ACCA a souhaité diversifier les activités réalisées dans le local et à cet effet, à réaliser des travaux d'aménagement intérieur autorisés par la commune.

La convention actuelle prévoit à son article 3 que seules des activités de réunions bénévoles, stockage de matériel étaient autorisées sauf accord de la commune.

Monsieur le Maire indique que l'association souhaite réaliser de manière régulière des activités de découpe, stockage et valorisation des venaisons issues de l'activité de chasse et présente le projet de convention ainsi modifié.

Envoyé en préfecture le 27/12/2023

Reçu en préfecture le 27/12/2023

Publié le

ID : 035-213500192-20231206-07_12_2023-DE

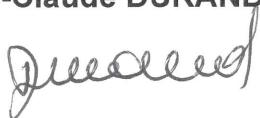
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 abstention)

Valide la nouvelle convention présentée et annexée à la présente délibération

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

La Secrétaire de Séance

Marie-Claude DURAND



Le Maire

Pascal HERVÉ

